L'actu des représentants du personnel du Siège

Décembre 2019

la cgt france•tv Siège •1•2•3•4•5•Ô franceinfo:

Pas de micros-trottoirs dans les rues de Djeddah

La direction de l'info n'enverra pas d'équipe de reportage en Arabie Saoudite, elle s'abrite derrière les éditions et les reporteurs qui n'auraient « pas formulé de demande ou fait de propositions pour y aller ». Vous y croyez ? Une occasion manquée de rendre compte de la désastreuse situation des droits humains dans cette dictature et de faire un contre-champ la honteuse couverture du Dakar en Arabie par la Direction des Sports.

Pour l'instant, seul le 19/20 du 2 janvier a évoqué la polémique sur le boycott du Dakar dans un sujet de desk.

France Télévisions va donc couvrir sans état d'âme et sans vergogne « le Dakar au royaume des sables », fermant les yeux sur les centaines de condamnations à mort par décapitation ou crucifixion, sur les atrocités de la guerre au Yémen, sur les violations répétées des libertés et des droits humains, en particuliers les droits des femmes et des personnes LGBT.

Une belle vitrine en prime time, pour la campagne de communication d'une monarchie sanguinaire.

https://www.dakar.com/fr/decouvrir-l-arabie-saoudite.

Les JT ignorent la grève à Radio France

Comme si cette grève pour la défense du service public et de l'emploi dérangeait, aucun JT, le 20 H pas plus que le 19/20, n'a rendu compte de la grève à Radio France.

Impasse totale sur un mouvement qui pourtant perturbe les antennes pendant plus d'un mois. Aucun sujet non plus sur le projet de réforme de l'audiovisuel.

Pudeur ou alignement sur la politique gouvernementale ?

Bilan des départs RCC et des effectifs

Fin 2019, pour l'ensemble de FTV, on en était à près de 700 départs (retraite et projets personnels) d'ici 2022 sur environ 8 700 CDI.

Le siège a enregistré 150 départs en retraite RCC en 2019. 45 dans les rédactions dont 22 journalistes, 7 monteurs et 4 opérateurs son.

En réalité le bilan de l'emploi est encore plus dramatique si on ajoute les autres départs qui ont eu lieu tout au long de 2019. Les chiffres ne sont pas encore disponibles,

mais les suppressions d'ETP ne vont pas tarder à impacter l'activité, l'antenne et les conditions de travail. La direction maintient son objectif de ne remplacer, au mieux, qu'1 départ sur 2.

Utilisation des taxis en temps de grève

Si vous ne voulez pas en être de votre poche, ne prenez pas un taxi pour venir travailler, sans autorisation de notre N+1 (texto, mail).

Certains collaborateurs qui se retrouvent avec des notes salées, ne sont pas sûrs d'être remboursés. Seuls les taxis justifiés par des horaires décalés (tôt le matin ou tard le soir) ne posent pas de problème, si la procédure est respectée.

Conseil RH pour tous ceux qui ont des horaires de journée : optez pour les moyens alternatifs : co-voiturage, deux-roues, ou...marche à pied ... ou prenez une RTT...

Sujet tabou, l'audience du 23 heures sur France Info

Chaque question sur les audiences du 23 heures se heurte au même mutisme embarrassé. En dépit des efforts et du professionnalisme de sa rédaction, le 23 heures n'attirerait que 130 000 téléspectateurs les meilleurs soirs.

Quand on sait que le Soir 3 faisait entre 500 000 à 1,5 millions, on est en pleine catastrophe industrielle. Pour l'audience de France 3, le résultat est aussi catastrophique. À l'heure où il y avait Soir 3, les téléspectateurs sont déjà au lit.

Élections municipales

Une note interne, sans base légale, sous couvert de neutralité et d'impartialité, vise à encadrer l'activité des journalistes, candidats sur une liste aux élections municipales. Pendant 2 mois, ils ne pourront plus couvrir l'actualité, sans que l'on sache comment ils seront occupés durant cette période.

Le plus discutable dans cette note concerne les conjoints qui deviennent automatiquement « soutien explicite » du candidat.

Ainsi ils, elles, n'auront plus le droit de faire de reportage, même hors du champ politique, de la commune concernée ou du département, pendant la campagne officielle. Elles, ils doivent aussi arrêter la présentation, les directs, tout travail signé à l'antenne même sur le web...

Le Snj-CGT dénonce cette manière de traiter les journalistes en sous-citoyens, les principes de conscience professionnelle et de réserve devant prévaloir.

Charte déontologique et muselière

La défense de la déontologie c'est louable, mais si c'est pour bâillonner la liberté d'expression ?

Ainsi, lors du dernier comité déontologie, la direction a annoncé son intention d'étendre la charte déontologique de France info numérique à la totalité des journalistes de FTV.

Cette charte aurait pour effet de restreindre leur droit d'expression sur les réseaux sociaux, même à titre privé et même s'ils ne font pas état de leur appartenance à FTV. Facebook, blogs et même les retweets !

En revanche la direction de l'info serait plus crédible si elle adoptait la même neutralité au 20 heures, qui n'a de cesse de relayer les idées dominantes, et qui a fait, par exemple, l'impasse sur le million de signatures recueillies par le referendum ADP ou la grève de Radio France.

Consignes de langage aux journalistes

La direction de l'info assume, elle ne s'empêchera pas de renouveler à la rédaction des recommandations d'éléments de langage à privilégier ou des expressions à éviter, comme elle l'a fait le jour de la grande grève du 5 décembre (« grève générale, colère, prise d'otage... »). Elle est outrée que ces consignes qui relèvent du fonctionnement interne de la rédaction soient apparues dans la presse (le Canard Enchaîné).

Faits de harcèlement au service des sports

La direction reconnaît que la cellule harcèlement a bien été saisie à deux reprises. Les enquêtes ont été confiées à des cabinets extérieurs, la première a donné lieu à une « restitution » auprès des intéressés, la seconde est en cours. Une réunion de la rédaction et son encadrement est programmée pour le début de l'année. On n'en sait pas plus.

Les représentants du personnel se sont étonnés de ne pas en avoir été informés, à l'instar des cas précédents, alors que ces problématiques font partie de leurs attributions.

L'article L.2313-7 du Code du travail précise que la santé, la sécurité et les conditions de travail font partie des missions des représentants de proximité, notamment la prévention des situations de harcèlement. Ils exigent d'avoir accès aux dossiers, en toute confidentialité.

Médiathèques des sports

Le directeur des sports, Pascal Golomer, s'est pris les pieds dans le tapis rouge de Roland Garros ! Journaliste mal informé, il justifiait les suppressions d'emplois à la vidéothèque par le fait que les fédérations sportives enregistrent déjà les compétitions. Pourquoi faire doublon, expliquait-il, il suffit d'aller piocher dans leurs archives !

En fait, c'est tout simplement faux, comme l'ont toujours dit les documentalistes de la médiathèque.

À l'exception de Roland Garros, il n'y a aucun accord, ni même un indice de faisabilité, avec les fédérations sportives.

Citation et signature des équipes de reportage

Dans les sujets de JT rediffusés par la plateforme France Info numérique, aucun nom n'est mentionné dans le lancement écrit.

« C'est un problème de « player », nous dit la direction de l'information. Il est en passe d'être corrigé. On devrait donc bientôt retrouver les noms des auteur-e-s, rédacteur-trice et JRI du reportage en fin d'article ou du résumé écrit de la vidéo.

S'agissant des lancements de reportages à l'antenne, la direction de l'info se dit « très attentive », le « message sera passé aux assistantes, dont c'est le travail de recueillir les noms ». Sur les synthés, elle nous a assuré que tous les noms des participants au reportage doivent apparaître.

La recrudescence de synthés à rallonge pose à nouveau la question des « reportages en kit » qui, contrairement à la promesse faite par Y. Letranchant, n'ont pas diminué, bien au contraire !

Pourquoi ne pas faire un recensement précis de ces tournages en kit afin d'avoir une vision claire de ces pratiques afin de mieux les réguler, à supposer qu'on en ait la volonté ?

Équité et départ en missions

La direction de l'info récuse avec force l'idée d'une différence de traitement dans les départs en missions particulièrement motivantes pour les journalistes (destinations, sujets), puisqu'il qu'il n'y a plus de rédaction de F2 ou de F3, mais une…. Seule rédaction nationale.

Concernant l'actualité exceptionnelle de l'élection présidentielle en Algérie, alors que deux équipes - une exF3, l'autre exF2 - étaient accréditées, une seule s'est envolée pour Alger. Devinez laquelle ?

« Compte tenu de l'actualité dans l'Hexagone, avec les grèves qui ont mobilisé beaucoup de moyens, la direction a fait le choix de n'envoyer qu'une seule équipe à Alger pour alimenter toutes les antennes ».

Par ailleurs, pour bien souligner la non-discrimination, la direction de l'info donne l'exemple de trois rédacteurs/trices exF3 qui sont récemment parti-e-s en tournage aux antipodes et un quatrième rédacteur (exF3) qui en partance pour le Japon... Convaincus ?

JRI débutants payés comme stagiaires

Pour une raison inexpliquée les JRI CDD de France TV sont tous rémunérés comme "journalistes stagiaires". Pourtant, les RH savent que, conventionnellement, la qualité de stagiaire ne s'applique qu'aux rédacteurs.

Lorsqu'il commence à travailler, un JRI devait être automatiquement payé comme titulaire de la carte de presse, ce qui fait quand même une différence : 34 705 € brut/an pour une JRI vs 26 284 € pour un rédacteur stagiaire.

La direction objecte que quand ils sortent de l'école, ces JRI n'ont pas encore la carte. Dès qu'ils l'obtiennent, leurs salaires seront régularisés avec rétroactivité.

Pour la CGT, il serait plus simple de les payer directement comme des titulaires, puisque, encore une fois, JRI stagiaire ça n'existe pas.

Prime bi–qualification

La prime versée aux journalistes disposant d'une compétence complémentaire de niveau 2, qui « exercent leur bi-qualification depuis 5 ans minimum » est intégrée automatiquement au salaire de base. Elle compte dans le calcul des cotisations sociales et donc pour la retraite.

Les conditions pour toucher la prime sont « de pratiquer » cette bi-qualification … ou de « ne pas refuser de l'exercer ». C'est important car on constate qu'il est très difficile pour un rédacteur de se faire détacher au service JRI et parfois l'inverse pour les JRI.

Faces aux difficultés à exercer la bi-qualification, un coup de frein a été donné aux formations. Seulement 1 ou 2 journalistes ont pu accéder à la bi-qualification l'année dernière.

Majoration et primes pour les heures de huit

Pour les journalistes au décompte horaire, les heures entre 21 heures et 6 heures du matin sont majorées de 15 %.

Elles sont à déclarer dans monKiosque. Cela concerne surtout les permanences et les vacations de nuit sur France info, comme le 23 H. Pour les forfait-jours, la prime est de 20 €. C'est le secrétariat général qui en fait le relevé. Le paiement est effectué le mois suivant.

Primes ponctuelles, toujours le « secret défense »

Combien de salariés en ont bénéficié, pour quels montants, sur quels critères…. Nous n'en saurons rien.

En revanche les 500 000 € qui ont été piqués dans l'enveloppe des mesures individuelles, pour les financer, ont fait mal. En premier à toutes celles et tous ceux qui ont dû se contenter d'une pingre augmentation de 600 ou 800 € (brut/an) au bout de 4 ou 5 ans.

Amplitudes de travail des forfaits jours

À en croire les statistiques, monKiosque a enregistré seulement 8 déclarations de dépassement des amplitudes de travail … depuis le 1er janvier 2018 ! La RH reconnaît que les demandes de récupérations sont pratiquement inexistantes et que la traçabilité des récupérations est impossible.

Pourtant, tout le monde sait très bien que les dépassements des amplitudes de travail (44 heures en moyenne par semaine) sont monnaie courante, surtout en reportage. Mais c'est très mal vu par la hiérarchie de réclamer des récups. Surtout quand on est CDD ou alternant.

Les journalistes postés (Chefs et responsables d'édition, encadrants, coordinateurs etc.…), eux, se voient imposer, de fait et le forfait jours et des horaires, en toute illégalité. La RH concède que les dérapages constatés à IV3 vont cesser et que des récupérations seront accordées.

Accepter de travailler en flux tendu 50 heures par semaine, voire plus, quand on assiste à la réduction en masse des ETP n'est pas acceptable et incompatible avec une qualité de vie normale.

Bilan des entretiens annuels et professionnels

Pas terrible ! On était sur la bonne voie en 2018 dit la RH, avec environ 90 % les entretiens annuels réalisés.

En 2019, c'est la rechute, avec un taux tombé à 79%. La RH s'engage à faire passer les entretiens 2020 en priorité aux oubliés.

En cette période de restriction budgétaire et de dégradation des conditions de travail, l'entretient est important. C'est le seul moment où le salarié peut évoquer les questions de rémunération et de carrière avec son N+1. Il peut même formuler ses demandes par écrit dans le formulaire d'entretien.

Les entretiens professionnels, entre le salarié et son responsable RH. Ils ont lieu théoriquement tous les 2 ans : 62 % des salariés ont eu au moins un entretien sur la période 2014-2019. Le bilan des entretiens à 6 ans est en cours, avec quelques soucis pour récupérer les formulaires papiers.

Ça roule comme sur des roulettes

Un preneur de son bricoleur a entrepris sur son temps de loisirs, de remplacer ou d'installer des roulettes de roller sur les sacs de pieds de caméras. La RH s'est déclarée sensible à l'initiative anti-gaspi et pro-ergonomique de notre collègue. Elle se dit favorable à lui dégager du temps de travail à pour qu'il poursuive cette activité.

Plein les yeux, plein la tête

Les coordinateurs des EVN et agences voient défiler tous les jours, à quelques centimètres de leurs yeux, des images des télévisions du monde entier.

Les concepteurs de l'espace de travail ont visiblement voulu leur en mettre plein la vue,

en imaginant un espace de travail aussi rikiki.

En attendant d'écarter les murs, la RH promet une visite de l'ergonome. Elle aura vite fait de se rendre compte que les locaux sont totalement inadaptés et qu'il faut tout refaire. Même problématique que pour la régie de France Info.

France Info suspendu à la saisine intersyndicale

Du retard a été pris dans les négociations suite aux mouvements de grève et aux vacances de Noël. Elles devraient reprendre prochainement. Toujours sur la table, les conditions de travail (manque de place, bruit, travail sur écran, lumières artificielles et projecteurs), les problèmes de sous-effectifs et de cadences de travail.

Salaires à Télématin, l'iniquité est actée !

Si aujourd'hui de nombreux collaborateurs se sont vu proposer des CDI, tous n'ont pas bénéficié des mêmes conditions salariales.

Sur l'émission **le rapport entre le plus bas salaire proposé aux chroniqueurs et le salaire le plus est de 1 à 2,4** pour un CDI au forfait jour sur la base de 197 jours annuels.

Comment expliquer un telle fourchette de salaire ?

La direction reconnaît les faits et l'assume. Elle justifie le différentiel par l'ancienneté, les différences de statut, l'expérience et le parcours personnel des personnes travaillant sur l'émission. Il n'en demeure pas moins que ce différentiel équivalent à 2,4 points reste incompréhensible.

Incompréhensibles aussi les différentiels de salaires entre les hommes et les femmes travaillant sur l'émission.

Dans leur ensemble les hommes sont mieux payés que les femmes et lorsque le principe d'égalité hommes/femmes est évoqué, la Direction répond que ce n'est pas le problème, que ce sont des éléments factuels qui expliquent les différences de rémunération, en aucun, une discrimination relevant du genre.

Difficile dans ces conditions de se faire entendre !

Bref, une réunion sans réelle avancée. Si peut être du côté des outils de travail.

Les chroniqueurs qui souhaitent bénéficier d'un ordinateur et d'un téléphone professionnels doivent en faire la demande auprès de leur manager et si celui-ci donne son aval, Valérie Llanta sera leur interlocutrice.

Respect du droit de grève

Lors de la manifestation nationale du 10 décembre, le directeur photo planifié sur l'émission « passage des arts », s'est permis d'utiliser la console lumière de la régie 2 alors qu'aucun éclairagiste n'était présent. Ceci, au mépris des règles élémentaires de sécurité et du respect des métiers.

Forfait jours

Les chargé(e)s de production de France Ô relevant du CSE siège se sont vu proposer / imposer un forfait jours à 204 jours par an alors que leurs homologues des autres chaînes bénéficient eux d'un forfait à 180 jours/an.

La direction rétorque que ces salariés ne répondent pas aux critères de l'avenant n° 8 à l'accord collectif du 28 mai 2013. En effet, les contraintes d'activités particulières (travail le WE, en horaires décalés, journée de fortes amplitudes) doivent être cumulatives et régulières.

Planning

La nouvelle version des plannings de la Fabrique n'intègre plus les pauses indemnisées comme auparavant.

La DRH répond que « l'outil n'est pas fait pour gérer les pauses indemnisées ».

Pourtant cet outil l'intégrait bien avant. Cela éviterait des conflits entre les exploitants et les gestionnaires d'activité.

La DRH a-t-elle adopté le principe de diviser pour mieux régner ?

Primes repas

Les salariés planifiés sur la régie 4 qui finissent à 21h15 ne perçoivent pas de prime repas contrairement à leurs homologues de la régie 2.

La direction répond que cette prime ne doit pas être attribuée aux salariés dont la fin de vacation se situe entre 18h30 et 21h30.

Pourtant l'article 2.1.2.3. du livre 2 de l'accord collectif précise que le temps de repas du soir, d'une durée minimale de 45 minutes, est fixé entre 18h30 et 21h30 et que les salariés dont les horaires de travail ne permettent pas de bénéficier d'un service de restauration sur place ou à proximité, perçoivent une prime dite de restauration d'un montant de 12 euros. La restauration de l'entreprise n'étant plus assurée après 21h.

La CGT va saisir l'inspection du travail sur ce sujet.

Rétroactivité de la prime d'éclairage à La Fabrique

L'avenant n°5, qui est entré en vigueur le 1er avril 2016, précise que la « prime lumière de remplacement » est intégrée au salaire de base des techniciens.

Or, la direction ne l'a appliqué qu'en 2019 pour les techniciens lumière ex France 3. Ce retard de plus de 3 ans est de l'unique responsabilité de l'employeur et ne peut être préjudiciable aux salariés.

Les élus RP demandent que la direction respecte l'avenant n°5 de l'accord collectif en intégrant cette prime au salaire de base des éclairagistes rétroactivement au 1er avril 2016 tout en retranchant celle qu'ils auraient perçue dans la même période.

Rappel des éléments variables du samedi et du dimanche pour les intermittents de la fabrication siège

France Télévisions a été condamnée par la justice à respecter l'égalité de traitement entre CDI et CDDU en matière de rémunération le week-end avec un rappel de ces éléments variables depuis le 1er janvier 2016 pour le samedi et depuis le 1er janvier 2019 pour le dimanche.

Or, beaucoup d'intermittents de la fabrication du siège n'ont toujours pas été régularisés. La DRH est consciente du problème et admet avoir des difficultés à indemniser cette population dont les rappels sont différenciés selon deux types d'activités.

Ainsi pour les intermittents de la fabrication du siège dont l'activité est consacrée aux éditions nationales des JT, les samedis sont indemnisés à 70 % et les dimanches à 75 %.

Pour les activités à la fabrication siège hors éditions nationales des JT, les samedis sont indemnisés à 30 % et les dimanches à 50 %.

La DRH, qui n'a pas fait son travail de régularisation, compte sur les RP pour identifier les CDDU qui n'auraient pas été compensés.

La CGT appelle donc tous les intermittents de la fabrication du siège à se faire

connaître auprès de leur DRH (Messieurs Tolazzi et Segur) en présentant, si possible, un tableau récapitulatif différenciant les samedis et dimanches consacrés aux éditions nationales des JT, des autres activités de production.

Disparités salariales

Suite à la dernière commission des salaires, certains employés dont le salaire est largement en dessous de la courbe médiane du nuage de points du groupe auquel ils appartiennent, ont été identifiés. Les représentants de proximité demandent quelles mesures va prendre la direction pour harmoniser ces salariés.

La DRH compte « corriger » ces disparités mais pas les « résorber » Cela se fera sur plusieurs années par des mesures individuelles successives.

Toilettes dans le secteur des régies et plateaux

Les représentants de proximité ont alerté une fois de plus la direction sur l'état dégradé des toilettes au niveau des régies et plateaux.

Une partie des toilettes de cette zone a été rénovée en 2018 et la seconde partie le sera à l'été 2020 dans le cadre de la transformation des loges maquillage.

Pour prendre connaissance des réponses de la direction aux questions des représentants du personnel

cliquez ICI ☞.

Vos Représentant-e-s de Proximité CGT

Gestion d'Entreprise, Immobilier et Moyens Généraux : **Véronique PAILLE-VECCHIA**

Programmes, Communication, Marketing, Études : **Sophie PIGNAL**

Production, Fabrication, Technologies : **Éric LAUMONIER**

Information et Sports : **Claude GUENEAU** & **Georges PINOL**

Prochaines réunions prévues

Programmes, Communication, Marketing, Études : le 13 janvier 2020

Information et Sports : le 13 janvier 2020

Gestion d'Entreprise, Immobilier et Moyens Généraux : Le 16 janvier 2020

Production, Fabrication, Technologies :Le 16 janvier 2020

CGT France télévisions Siège
Pièce V 2836
7 Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15